

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE WISSOUS**  
 Essonne



Ville de Wissous

**DÉCISION N°23-86**

**Acte modificatif N°1 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration en salle de classes sur le groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 1 : installations de chantier – curage – maçonnerie**

**Le Maire de la Ville de Wissous (Essonne),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-6,

**Vu** la délibération en date du 10 juin 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision N°23-30 portant sur l'attribution du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration en salle de classes sur le groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 1 : installations de chantier – curage – maçonnerie,

**Considérant** que le montant du marché était initialement de 134 179,85 € HT soit 161 015,82 € TTC,

**Considérant** que l'acte modificatif présenté porte sur des travaux supplémentaires liés à des suggestions techniques imprévues constatées en cours de chantiers :

<b>Définition des prestations supplémentaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Mise en œuvre d'un flocage sur les fermes de la charpente bois en plenum de faux plafond afin d'assurer une stabilité 1/2h de la charpente	16 786,00 €	20 143,20 €
Dépose complète des deux poutres supports de l'ancienne hotte et du conduit d'extraction	3 870,45 €	4 644,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 656,45 €</b>	<b>24 787,74 €</b>

**DECIDE**

**Article 1 :** Un acte modificatif N°1 est signé avec la société SOMMA située, 102 route de Limours à SAINT REMY LES CHEVREUSE (78470).

**Article 2 :** L'acte modificatif s'élève à 20 656,45 € HT soit 24 787,74 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 134 179,85 € HT soit 161 015,82 € TTC.

L'acte modificatif s'élève donc à une augmentation de 15,39 %.

Le montant total du marché réajusté s'élève donc à 154 836,30 € HT soit 185 803,56 € TTC.

**Article 3 :** La dépense est inscrite au budget en cours. Le règlement s'effectuera par mandat administratif après les prestations, à réception de la facture sous 30 jours.

**Article 4 :** La décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- Le Service de Gestion Comptable de Palaiseau,
- La société SOMMA.

**Article 5 :** En application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.  
Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

Fait à Wissous, le 30 juin 2023



*Florian Gallant*  
**Florian GALLANT**  
Maire de Wissous